



DANGER

CAUTION
HOT EXHAUST

ARCTIC UAV



TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente	2
Message du directeur général	3
Mandat et mission	5
Gouvernance de la Société	6
Personnel	9
Rapport de gestion	10
Sommaire des résultats financiers	11
Activités de passation de contrats, d'approvisionnement et de location	13
Portefeuille de prêts	14
Exigences en matière de prêts	18
États financiers audités	21

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Au nom du conseil d'administration de la Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN), nous sommes heureux de présenter notre rapport annuel 2017-2018.

Les membres du conseil d'administration et moi sommes fiers des progrès qu'accomplit notre organisation.

Cette année, la valeur du portefeuille de la SCCN a diminué en raison du remboursement complet de sept facilités de crédit. La plupart des clients concernés sont passés à un autre niveau de financement, ayant été en mesure d'obtenir du financement auprès de grandes banques à charte canadiennes. Nous offrons nos félicitations à ces clients et leur souhaitons bonne chance dans leurs projets.

La Société continue de soutenir des entreprises des trois régions, et notre personnel continue de fournir des conseils et du soutien aux propriétaires d'entreprise concernant tous les aspects de leurs activités. La réussite de nos clients est aussi la nôtre.

La Société a poursuivi son initiative de sensibilisation publique grâce au financement du ministère des Affaires autochtones et du Nord du Canada. Trois localités de la région du Kivalliq ont été visitées.

La SCCN a pris part aux trois salons professionnels régionaux, au Symposium minier du Nunavut et à Aurores boréales. Elle a aussi fait des présentations lors de certains de ces événements.

Une fois de plus, la Société a amélioré son rapport annuel, en y incluant cette année la liste des clients recevant du financement, conformément à la lettre d'attentes du ministre.

Le personnel et les membres du conseil ont participé à des activités de perfectionnement professionnel tout au long de l'année, notamment des cours menant à l'obtention d'un certificat en comptabilité et la 13e conférence sur la gouvernance des sociétés d'État (13th Crown Corporate Governance conference).

Les membres du conseil d'administration et moi voulons remercier l'honorable Monica Ell-Kanayuk, ancienne ministre du Développement économique et des Transports, pour son aide continue et pour nous avoir donné l'occasion de collaborer avec elle au cours de la quatrième législature.



Au nom du conseil, je souhaite offrir mes condoléances les plus sincères à la famille d'Elijah Evaluarjuk, décédé cette année. M. Evaluarjuk était un membre actif de nombreux conseils et de sa communauté à Igloodik. Il était respecté de tous et nous manquera beaucoup.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

**La présidente,
Marg Epp**

MESSAGE DU

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans notre plan d'activités 2018-2021, nous sommes optimistes en ce qui a trait à l'économie du Nunavut, car, selon le Conference Board du Canada, les secteurs traditionnels, comme le secteur minier, connaîtront une croissance de 23,7 % en raison des augmentations prévues de la production et de l'ouverture de la mine d'or de Hope Bay, exploitée par TMAC Resources Inc.

Nous continuons de croire que les nouvelles technologies, les énergies de remplacement et les activités de recherche génèreront de nouvelles occasions d'affaires au Nunavut. Pensons notamment à l'un de nos clients, Arctic UAV Inc., qui œuvre dans le domaine des véhicules aériens sans pilote.

Grâce aux efforts de collaboration déployés avec nos clients au cours des dernières années, notre provision pour perte a très peu augmenté cette année. Nous prévoyons que la liquidation des actifs de plusieurs clients se terminera en 2018-2019.

Notre équipe continue de soutenir nos clients par tous les moyens. Encore cette année, nous avons visité de nombreux clients chez eux et comprenons mieux les défis et les possibilités qui se présentent à eux.

La Société participe également à l'élaboration du Manuel de l'administration financière des organismes publics du ministère des Finances. Le conseil a déjà approuvé l'adoption hâtive de cet important outil de gestion des finances lorsqu'il sera achevé.

De plus, afin de garantir que les personnes lisant l'inuktitut ont un accès égal à ses documents, la Société participe activement au projet de terminologie financière de l'Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit.

Nos clients sont optimistes quant à l'avenir de notre territoire, et, comme je l'ai mentionné, la Société voit d'un bon œil l'année 2018-2019.

Ainsi, la Société se réjouit à la perspective d'une autre année productive.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

**Le directeur général,
Peter Ma, CPA, CA**



MANDAT ET MISSION

MANDAT DE LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

- La Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN) agit au nom du gouvernement du Nunavut (GN) pour favoriser le développement économique et l'emploi au Nunavut, par du soutien, du financement et des investissements destinés aux entreprises établies sur le territoire. La SCCN n'offre pas de subventions et de prêts-subventions, et elle ne peut faire de placements en actions.
- En tant que bailleuse de fonds pour des occasions d'affaires dans le Nord, la SCCN fournit des solutions de financement aux petites et moyennes entreprises du Nunavut, pour qui accéder au crédit pour prendre de l'expansion est un réel défi. La majorité des clients de la SCCN sont des entreprises établies qui cherchent à accroître leurs activités et à s'imposer davantage dans leur secteur. La SCCN accepte aussi les demandes de nouvelles entreprises.
- La SCCN travaille individuellement avec chaque client et s'appuie sur son processus de diligence raisonnable pour examiner attentivement chaque demande et évaluer les mérites des projets d'affaires proposés. La Société fournit ensuite du financement aux projets qui ont les meilleures chances de réussite.

MISSION DE LA SCCN

- La SCCN favorise l'emploi et le développement économique partout au Nunavut. Elle fournit du financement aux entreprises qui ne sont pas en mesure d'obtenir un prêt d'une autre institution financière à des conditions raisonnables.
- En tant qu'organisme de développement des affaires, la SCCN reconnaît que l'accès à un capital suffisant est l'un des nombreux défis auxquels font face les entreprises dans le Nord qui tentent de profiter des occasions économiques.
- La SCCN agit au nom du GN pour contribuer à la réalisation de son mandat, Turaaqtavut.

GOVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

SOCIÉTÉ TERRITORIALE

- La SCCN est une société territoriale du gouvernement du Nunavut. Elle a été créée le 1er avril 1999 en vertu de l'article 29 de la Loi sur le Nunavut (Canada). La Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut définit la structure juridique et opérationnelle de la Société, et les règlements y afférents orientent les principaux aspects de ses activités.
- La SCCN relève officiellement du ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut. Habituellement, le ministre du Développement économique et des Transports est aussi le ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut.
- La SCCN, comme les autres sociétés territoriales, est administrée conformément à la partie IX de la Loi sur la gestion des finances publiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Les politiques et la surveillance de la Société sont établies par le conseil d'administration de la SCCN.
- Le commissaire en Conseil exécutif nomme les membres du conseil sur la recommandation du ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut. Ce dernier base ses recommandations sur les sollicitations de ses collègues du Conseil exécutif, des autres membres de l'Assemblée législative et du grand public.
- Les membres du conseil d'administration sont choisis dans le but de refléter différents domaines pertinents et d'assurer une représentation des régions du Kitikmeot, du Kivalliq et du Qikiqtaaluk (au moins deux membres par région).
- Dans un souci de transparence et de reddition de comptes, et afin d'éviter les conflits d'intérêts potentiels (perçus et réels), les membres du conseil ne peuvent bénéficier de facilités de crédit de la SCCN ni occuper un poste au sein du ministère du Développement économique et des Transports..

Notre conseil



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	POSTE	LOCALITÉ	ÉCHÉANCE DU MANDAT
Marg Epp	Présidente	Cambridge Bay	7 juillet 2019
Tracy Wallace	Vice-présidente	Rankin Inlet	6 juillet 2019
Al Lahure	Administrateur général	Baker Lake	30 août 2020
Tommy Owlijoot	Administrateur général	Arviat	31 mai 2018
Greg Cayen	Administrateur général	Iqaluit	31 mai 2018
Donald Havioyak	Administrateur général	Kugluktuk	7 juillet 2019
Nastania Mullin	Administrateur général	Iqaluit	7 septembre 2020
Philip Okutol	Administrateur général	Iqaluit	7 septembre 2020

Après la fin de l'exercice, Monica Ell-Kanayuk a été nommée au conseil, puis s'est retirée. Les mandats de MM. Owlijoot et Cayen ont par ailleurs été renouvelés pour trois ans.

Ensemble, les membres du conseil détiennent de vastes aptitudes et connaissances complémentaires en lien avec le développement entrepreneurial, les différents secteurs, les pratiques relatives aux prêts et le Nord du Canada. Tous les membres du conseil habitent au Nunavut et connaissent en profondeur au moins une des trois régions du territoire.

Bien que la SCCN soit située dans la capitale du Nunavut, son mandat touche l'ensemble du territoire. Il est donc important que les habitants du Nord soient bien représentés au conseil pour que la SCCN soit en mesure d'accomplir son mandat au profit des Nunavummiuts.

Des comités du conseil ont été mis sur pied pour assurer une surveillance et fournir de l'encadrement en lien avec les principaux aspects des activités de la SCCN. Les activités et les priorités de chaque comité sont régies par un mandat approuvé par le conseil. Les membres des comités sont choisis par l'ensemble du conseil, selon leur expérience et leurs intérêts.



REDDITION DE COMPTES

Directives ministérielles

Selon le paragraphe 78(7) de la Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut, la SCCN doit se conformer à toutes les directives ministérielles énoncées ou en vigueur au cours de l'exercice financier.

Aucune directive ministérielle n'était en vigueur au cours de l'exercice 2017-2018.

Recommandations du conseil d'administration au ministre responsable des facilités de crédit

- Selon le paragraphe 30(1) de la Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut, le conseil doit fournir au ministre sa recommandation d'approuver ou de rejeter toute facilité de crédit dont le montant est supérieur à 500 000 \$.
- Selon le paragraphe 30(2) de la Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut, le ministre doit approuver ou rejeter les facilités de crédit ayant fait l'objet d'une recommandation du conseil en vertu du paragraphe 30(1).
- En 2017-2018, le conseil a soumis 15 recommandations (10 en 2017) au ministre concernant l'approbation, la modification ou le renouvellement de facilités de crédit totalisant 7 439 483 \$ (6 710 459 \$ en 2017), qui les a toutes approuvées.

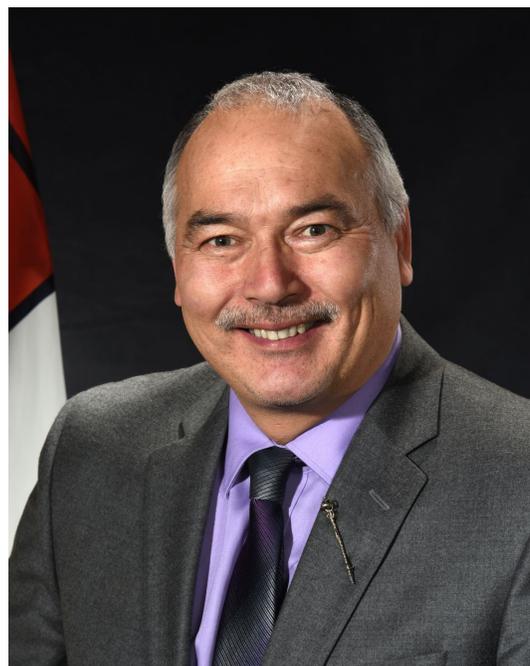
Facilités de crédit approuvées ou rejetées par le conseil d'administration

- Le paragraphe 30(3) de la Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut exige que le conseil approuve ou rejette toutes les facilités de crédit de 500 000 \$ ou moins.
- En 2017-2018, le conseil n'a approuvé aucune nouvelle facilité de crédit (une de 360 000 \$ en 2017). Il a approuvé le renouvellement de deux prêts à terme existants (un en 2017) et de trois marges de crédit existantes (une en 2017).

- Il n'a approuvé aucune (trois en 2017) conversion de marge de crédit existante en prêt à terme. Aucune facilité de crédit n'a vu son montant majoré (une de 300 000 \$ en 2017) et aucune (aucune en 2017) n'a été rejetée.

Examens du ministre responsable des facilités de crédit en vertu de l'alinéa 30(3)b

Comme aucune facilité de crédit n'a été rejetée par le conseil en vertu du paragraphe 30(3) en 2017-2018, aucune demande n'a été transférée au ministre aux fins d'examen.



PERSONNEL

La SCCN compte six postes permanents, tous basés à ses bureaux d'Iqaluit :

- Directeur, directrice générale
- Conseiller, conseillère principale, Services aux entreprises
- Directeur, directrice des comptes
- Agent, agente de conformité (2)
- Adjoint, adjointe administrative

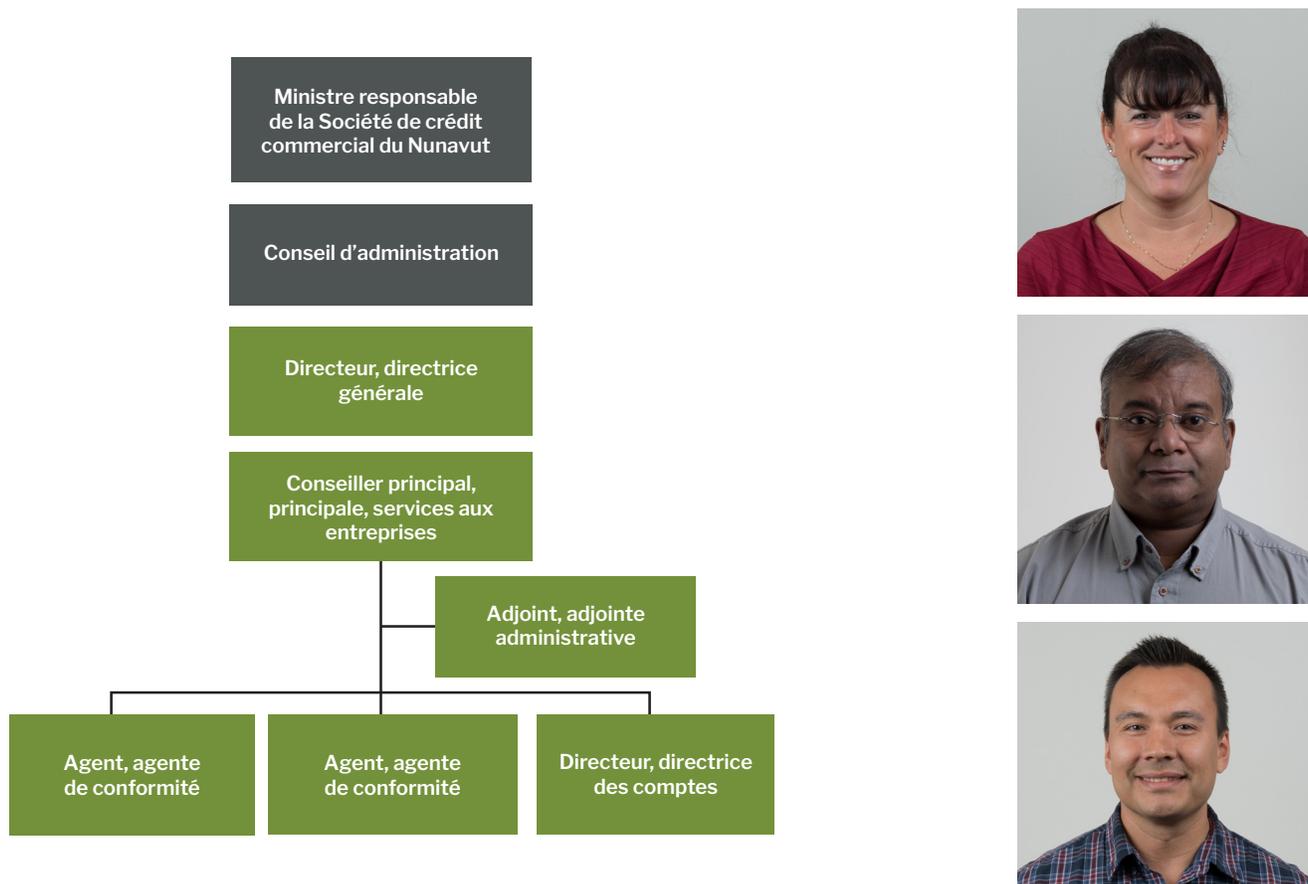
Au 31 mars 2018, seul le poste d'adjoint administratif ou adjointe administrative était vacant. Les deux postes d'agent ou agente de conformité sont occupés par des bénéficiaires et comportent quelques tâches de comptabilité générale.

Il est essentiel de fournir au personnel des occasions de perfectionnement professionnel pour bien accomplir la mission de la SCCN et assurer le maintien en poste du personnel. Voici les activités auxquelles le personnel a participé en 2017-2018 :

- Cours menant à l'obtention d'un certificat en comptabilité
- Cours donné par l'Institut canadien du crédit

ORGANIGRAMME DE LA RESPONSABILITÉ ORGANISATIONNELLE

Les relations organisationnelles relatives à la reddition de comptes sont illustrées dans l'organigramme ci-dessous :



Nota : Tous les postes sont basés à l'administration centrale de la SCCN à Iqaluit.

RAPPORT DE GESTION

BILAN DE L'ANNÉE

Le nombre de clients productifs de la Société a baissé à 34 (39 en 2017), principalement parce que six facilités de crédit ont été remboursées. Il y a 13 (12 en 2017) clients non productifs, dont certains avec qui le début de la relation précède la création du Nunavut.

Grâce au financement du gouvernement du Canada, la Société a continué de mettre en œuvre son programme de présence dans les localités et de soutenir le développement de la capacité des représentants des localités en ce qui a trait au financement par emprunt, à la gouvernance et à l'administration dans trois localités – Chesterfield Inlet, Baker Lake et Whale Cove.

La Société a augmenté ses allocations particulières de 259 521 \$ (143 339 \$ en 2017). L'allocation générale a diminué de 27 722 \$ (augmentation de 7 037 \$ en 2017)..

PERSPECTIVES

La liquidation des actifs de trois clients non productifs, qui a débuté au cours des années antérieures, prendra fin en 2018-2019. Il ne restera ensuite qu'un seul client non productif, dont les actifs seront liquidés en collaboration avec la Société.

En tirant parti de sa relation avec sa société sœur, la Société de développement du Nunavut, et de ses protocoles d'entente avec Kitikmeot Community Futures Inc., la Société de développement des affaires de Baffin et Atuatkarvik Corporation, la Société continuera sa prospection de clientèle de façon collaborative.

La Société est optimiste en ce qui a trait à l'économie du Nunavut et continue de voir d'un bon œil les événements positifs dans le secteur minier. Comme en 2017-2018, la croissance du Nunavut devra s'appuyer sur de nouveaux secteurs comme les technologies, les énergies de remplacement, la recherche et le tourisme.

Les secteurs traditionnels, comme la construction, seront probablement en croissance en raison de l'augmentation du nombre de projets de construction.

FAITS SAILLANTS DE 2017-2018

- Rapport annuel amélioré, qui comprend la liste des clients recevant du financement
- États financiers audités et rapport annuel terminés avant la date limite
- Poursuite des efforts de présence dans la communauté dans trois localités
- Poursuite du perfectionnement professionnel pour le personnel
- Poursuite de la formation des membres du conseil
- Parrainage et participation :
 - Symposium minier du Nunavut, notamment comme présentatrice
 - Foire commerciale du Nunavut, notamment comme présentatrice
 - Salon professionnel du Kivalliq, notamment comme présentatrice lors de miniateliers du programme Youth Entrepreneur
 - Aurores boréales, notamment comme présentatrice lors de la séance d'information
 - Salon professionnel du Kitikmeot
- Présentation à l'assemblée générale annuelle de Carrefour Nunavut
- Présentation à la conférence des agents de développement économique communautaire du Kitikmeot
- Présentation à la conférence des agents de développement économique communautaire du Qikiqtaaluk
- Présentation à la conférence des agents de développement économique communautaire du Kivalliq
- Participation au groupe de travail du ministère des Finances chargé de revoir le Manuel de l'administration financière des organismes publics
- Participation au projet de terminologie financière de l'Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit

SOMMAIRE DES

RÉSULTATS FINANCIERS

RÉSULTATS POUR L'EXERCICE EN COURS

La Société a affiché un excédent de 39 527 \$ (333 268 \$ en 2017) pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2018. Le déficit accumulé totalisait 1 256 405 \$ au 31 mars 2018 (1 295 932 \$ en 2017).

REVENUS

Les revenus de la SCCN pour 2017-2018 sont inférieurs de 86 519 \$ au montant estimé dans le budget (l'écart négatif était de 379 130 \$ en 2017).

REVENUS	BUDGET (\$) 2018	RÉSULTATS (\$) 2018
Revenus d'intérêt générés par les prêts en cours	1 200 000	1 072 681
Autres revenus d'intérêt	30 000	70 800
Total des revenus	1 230 000	1 143 481

Aucun changement important n'a été observé en ce qui a trait aux revenus par rapport à 2016-2017 (1 170 870 \$).

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

CONTRIBUTIONS	BUDGET (\$) 2018	RÉSULTATS (\$) 2018
Gouvernement du Nunavut - Financement de base	860 000	859 547
Gouvernement du Canada - Programme de perfectionnement professionnel	0	21 789
Total des contributions	860 000	881 336

Les contributions de la SCCN ont dépassé l'estimation du budget 2017-2018 de 21 336 \$ (89 238 \$ en 2017).

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement de la SCCN ont dépassé l'estimation du budget 2017-2018 de 232 937 \$ (dépassement de 197 709 \$ en 2017), sans compter la provision pour pertes sur créance et les intérêts sur les avances du gouvernement du Nunavut.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET (\$) 2018	RÉSULTATS (\$) 2018
Salaires et avantages sociaux	1 000 000	775 947
Honoraires professionnels	130 000	119 196
Dépenses liées aux installations	100 000	92 036
Réunions du conseil	75 000	27 815
Déplacements	50 000	49 264
Publicité et promotion	100 000	67 905
Honoraires du conseil	60 000	86 129
Autres	35 000	38 575
Autres postes, non listés	80 000	140 196
Total des charges de fonctionnement	1 630 000	1 397 063

La Société continue d'exercer ses activités de la façon la plus économique possible.

INTÉRÊTS SUR LES AVANCES DU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Les intérêts sur les avances du gouvernement du Nunavut ont connu une augmentation, passant de 174 173 \$ à 356 428 \$ en raison d'une augmentation générale des taux d'intérêt des obligations du gouvernement canadien de 3 ans.

CHARGES D'INTÉRÊT	BUDGET (\$) 2018	RÉSULTATS (\$) 2018
Interest expense on advance from Government of Nunavut	150 000	356 428

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La SCCN a dépassé de 18 201 \$ l'estimation du budget 2017-2018 concernant la provision pour pertes sur créance (dépassement de 99 624 \$ en 2017).

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES	BUDGET (\$) 2018	RÉSULTATS (\$) 2018
Provision pour pertes sur créances	250 000	231 799

La provision pour pertes sur créances est basée sur un examen des facilités de crédit de tous les clients. La provision représente la meilleure estimation des pertes probables par la direction, selon l'expérience passée. La provision totale pour 2017-2018, qui comprend les provisions générales et particulières, est de 3 760 810 \$ (3 529 011 \$ en 2017), soit une augmentation de 231 799 \$ par rapport à l'exercice précédent (augmentation de 150 376 \$ en 2017).

PROVISIONS PARTICULIÈRES

La direction examine le portefeuille régulièrement pour déterminer si certaines facilités de crédit doivent être considérées comme douteuses. En 2017-2018, des provisions particulières ont été appliquées à trois facilités de crédit (quatre en 2017), et leur montant s'élève à 292 001 \$ (679 754 \$ en 2017). La provision appliquée à une de ces facilités de crédit a diminué de 32 480 \$ (diminution de 536 415 \$ en 2017) parce que la valeur recouvrée de la garantie s'est avérée plus élevée que prévu.

Le total des provisions particulières de la Société s'élevait à 3 417 018 \$ à la fin de l'exercice (3 157 497 \$ en 2017), soit une augmentation de 8,2 % (4,8 % en 2017) par rapport à 2016-2017.

Au total, des provisions particulières ont été appliquées à 13 facilités de crédit (12 en 2017), ce qui représente 24,5 % (21 % en 2017) des 53 facilités de crédit (57 en 2017). Ces 13 facilités de crédit concernent six localités différentes (six en 2017). La Société compte actuellement des facilités de crédit dans 10 localités différentes (11 en 2017).

PROVISION GÉNÉRALE

Une provision générale est calculée chaque année pour pallier les déficiences potentielles dans l'ensemble du portefeuille de facilités de crédit compte tenu des provisions particulières. Pour calculer la provision générale, on soustrait au total des prêts en cours le montant des provisions particulières à la fin de l'exercice financier et les remboursements de prêts après la fin de l'exercice, puis on multiplie le résultat par 2 %.

La provision générale s'élevait à 343 792 \$ en 2017-2018 (371 514 \$ en 2017), soit une diminution de 27 722 \$ (7,5 %) par rapport à 2016-2017 (augmentation de 7 037 \$, soit 1,9 %, en 2017).

RADIATIONS

Selon les dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques, le conseil de la Société peut approuver la radiation du principal et des intérêts impayés d'une facilité de crédit si le montant total restant à rembourser est de 20 000 \$ ou moins; au-delà de ce montant, la radiation doit être approuvée par l'Assemblée législative du Nunavut. Une facilité de crédit radiée peut encore faire l'objet de mesures de recouvrement. Aucune facilité de crédit n'a été radiée au cours du dernier exercice.

ACTIVITÉS DE PASSATION DE CONTRATS, D'APPROVISIONNEMENT ET DE LOCATION

ACTIVITÉS D'APPROVISIONNEMENT ET DE LOCATION

Il n'y a eu aucune activité d'approvisionnement ou de location en 2017-2018. Les bureaux de la Société situés dans l'édifice Parnavik à Iqaluit sont loués par le ministère des Services communautaires et gouvernementaux. Les dépenses liées aux installations s'élèvent à 92 036 \$ pour 2017-2018 (92 036 \$ en 2017).

La majorité des dépenses de la Société découlant des activités de passation de contrats ou d'approvisionnement sont liées à des services professionnels, notamment des services de technologie de l'information, des services juridiques et des services de communication.

Voici l'ensemble des montants attribués aux différents fournisseurs :

LOCALITÉ	FOURNISSEUR	TYPE DE SERVICE	MÉTHODE DE PASSATION	MONTANT EN 2018 (\$)	MONTANT EN 2017 (\$)	ENTREPRISE INUITE	NNI
Iqaluit	Dubuc Osland	Services juridiques	Fournisseur unique	30 009	17 431		
Iqaluit	Secure North IT Solutions Inc.	Technologies de l'information	Fournisseur unique	54 694	58 433		
Iqaluit	Outcrop Nunavut	Communications	Convention d'offre à commandes	11 779	35 499		
Iqaluit	Katittut	Communications	Convention d'offre à commandes	21 840	4 702		
Iqaluit	Banque de développement du Canada	Services-conseils	Fournisseur unique	13 500	1 500		
Iqaluit	Innirvik Support Services Ltd.	Traduction	Fournisseur unique	0	1 663	●	●
Iqaluit	Common Goals Software	Formation	Fournisseur unique	4 855	7 950		
Iqaluit	Campus ilinniapaa	Formation	Fournisseur unique	0	4 620		
Iqaluit	Parenty Reitmeier Inc.	Traduction	Fournisseur unique	7 750	0		
Iqaluit	Festival Promotions	Produits promotionnels	Fournisseur unique	2 225	0		
Iqaluit	Les Promotions Pegatrix inc.	Produits promotionnels	Fournisseur unique	3 065	0		
Iqaluit	4imprint	Produits promotionnels	Fournisseur unique	5 594	0		
Totals				155 311	131 798		

Portefeuille de prêts



ACTIVITÉ AU SEIN DU PORTEFEUILLE

La Société cherche constamment des occasions d'enrichir son portefeuille. La présence dans les localités continue de permettre à la Société de considérer de nouvelles occasions, notamment dans les localités non décentralisées.

Le nombre de facilités de crédit a diminué, passant de 57 à 53, et le nombre de clients est passé de 51 à 47. Cela s'explique par le fait que certains clients remboursent leurs facilités de crédit, notamment après en avoir obtenu de nouvelles auprès des grandes banques à charte.

Deux (trois en 2017) nouvelles marges de crédit totalisant 600 000 \$ (3 000 000 \$ en 2017) ont été approuvées. À la fin de l'exercice, un montant de 136 005 \$ (2 550 000 \$ en 2017) avait été utilisé.

La limite d'une (une en 2017) des marges de crédit existantes a été augmentée de 50 000 \$ (augmentation de 300 000 \$ en 2017) au renouvellement. Huit (huit en 2017) autres marges de crédit ont été renouvelées, totalisant 4 550 000 \$ (3 502 000 \$ en 2017). Quatre marges de crédit (une en 2017) dont le solde totalisait 2 198 098 \$ (75 155 \$ en 2017) ont été remboursées.

Une lettre de crédit de soutien pour la somme de 300 000 \$ (aucune en 2017) a été approuvée pour un client (aucun en 2017), mais aucun montant n'avait été utilisé à la fin de l'exercice.

Un nouveau prêt à terme (un en 2017), d'un montant de 650 000 \$ (360 000 \$ en 2017), a été approuvé en 2017-2018. Un client (aucun en 2017) a obtenu l'approbation pour faire augmenter de 345 000 \$ le montant d'un prêt à terme existant. Quatre (six en 2017) prêts à terme totalisant 1 516 328 \$ (1 140 076 \$ en 2017) ont été renouvelés. Deux (trois en 2017) marges de crédit existantes totalisant 750 000 \$ (360 000 \$ en 2017) ont été converties en prêts à terme. Trois (cinq en 2017) prêts à terme totalisant 546 335 \$ (869 316 \$ en 2017) ont été complètement remboursés au cours de l'exercice.

GESTION DES RISQUES DU PORTEFEUILLE

Afin d'atténuer les risques liés à son portefeuille, la Société diversifie ses activités en fonction des localités et des secteurs, comme le montrent les tableaux ci-dessous.

Étant donné que, selon la loi, la Société ne peut prêter plus de 1 000 000 \$ à une même entreprise ou à un groupe d'entreprises apparentées, elle assure une gestion des risques propre à chaque client en ce qui a trait au montant des facilités de crédit. Les facilités de crédit sont garanties par les actifs de chaque client.

DÉCAISSEMENTS AU TITRE DE FACILITÉS DE CRÉDIT

La lettre d'attentes de 2017-2018 du ministre indique qu'il s'attend à ce que « la SCCN divulgue l'identité des bénéficiaires de prêts et d'autres formes d'aide financière dans ses prochains rapports annuels ». Ainsi, voici les entreprises qui ont reçu des avances de fonds dans le cadre de nouvelles facilités de crédit en 2017-2018.

NOM DU CLIENT

Nuna Link Ltd.

Big Racks Inc.

Pour consulter la lettre d'attentes de 2017-2018 du ministre, visiter le [http://assembly.nu.ca/sites/default/files/TD-336-4\(3\)-EN-2017-2018-Letters-of-Expectation-for-Territorial-Corporations.pdf](http://assembly.nu.ca/sites/default/files/TD-336-4(3)-EN-2017-2018-Letters-of-Expectation-for-Territorial-Corporations.pdf).

Pour consulter la réponse de la Société (anglais seulement), visiter le :

[http://assembly.nu.ca/sites/default/files/TD-368-4\(3\)-EN-Letter-of-Expectation-to-NBCC-2017.pdf](http://assembly.nu.ca/sites/default/files/TD-368-4(3)-EN-Letter-of-Expectation-to-NBCC-2017.pdf).

ACTIVITÉS PAR LOCALITÉS

La Société a la capacité et le mandat de fournir des facilités de crédit à toutes les localités du Nunavut. À la fin de l'exercice, la Société avait des facilités de crédit impayées dans 10 des

25 localités du Nunavut, soit une de moins qu'à l'exercice précédent (étant donné que la facilité de crédit accordée à Gjoa Haven a été remboursée en totalité).

Les 10 localités qui ont des facilités de crédit impayées sont : Cambridge Bay et Kugluktuk dans la région du Kitikmeot; Arviat, Coral Harbour et Rankin Inlet dans la région du Kivalliq; et Clyde River, Qikiqtarjuaq, Pangnirtung, Iqaluit et Cape Dorset dans la région du Qikiqtaaluk.

Le tableau ci-dessous indique le type et le montant (principal seulement) des facilités de crédit dans chaque localité.

RÉGION	2017/2018				2016/2017			
Localité	Prêts à terme	Marges de crédit	Montant total (\$)	Pourcentage du portefeuille (%)	Prêts à terme	Marges de crédit	Montant total (\$)	Pourcentage du portefeuille (%)
Région du Qikiqtaaluk								
Cape Dorset	2	1	1 101 563	5.1	3	1	1 020 923	4.1
Clyde River	2	-	1 142 716	5.3	2	-	1 171 276	4.7
Iqaluit	23	8	12 030 220	55.5	22	9	12 909 220	51.9
Pangnirtung	1	-	139 593	0.6	1	-	139 593	0.6
Qikiqtarjuaq	1	-	254 574	1.2	1	-	294 959	1.2
Total - Qikiqtaaluk	29	9	14 668 666	67.7	29	10	15 535 971	62.5
Région du Kivalliq								
Arviat	2	-	750 571	3.5	2	-	750 571	3.0
Coral Harbour	2	-	997 841	4.6	2	-	1 009 786	4.0
Rankin Inlet	3	-	1 212 670	5.6	3	1	2 982 116	12.0
Total - Kivalliq	7	-	2 961 082	13.7	7	1	4 742 473	19.0
Région du Kitikmeot								
Cambridge Bay	4	2	2 458 057	11.4	4	2	2 496 627	10.0
Gjoa Haven	-	-	-	-	1	-	437 811	1.8
Kugluktuk	2	-	1 558 262	7.2	2	1	1 666 165	6.7
Total - Kitikmeot	6	2	4 016 319	18.6	7	3	4 600 603	18.5
Total du portefeuille de prêts	42	11	21 646 067	100.0	43	14	24 879 047	100.0

ARCTIC UAV INC.

Arctic UAV Inc., fournisseur d'imagerie aérienne établi à Iqaluit, utilise des véhicules aériens inhabités pour servir ses clients; elle fait appel à des pilotes certifiés et formés dans la région pour faire voler à distance des aéronefs de petite, moyenne ou grande taille. Il s'agit d'une entreprise de propriété entièrement inuite autorisée par Transports Canada. Arctic UAV Inc. a été constituée en 2016.



ACTIVITÉS PAR SECTEURS

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques de portefeuille, la Société diversifie ses facilités de crédit en fonction des secteurs.

Le tableau ci-dessous indique le montant (principal seulement) des facilités de crédit dans chaque secteur.

SECTEUR	2017/2018				2016/2017			
	Prêts à terme	Marges de crédit	Montant total (\$)	Pourcentage du portefeuille (%)	Prêts à terme	Marges de crédit	Montant total (\$)	Pourcentage du portefeuille (%)
Prêts productifs								
Construction	5	6	5 384 179	24.9	7	7	6 803 351	27.4
Pêche	1	-	254 574	1.2	1	-	294 959	1.2
Hébergement et accueil	6	-	2 405 565	11.1	8	-	2 837 190	11.4
Services immobiliers	3	-	1 411 755	6.5	3	2	3 102 122	12.5
Commerce de détail	4	1	2 082 337	9.6	4	2	2 195 852	8.8
Services	9	3	4 781 143	22.1	7	2	4 111 975	16.5
Transport	1	1	773 040	3.6	1	1	792 609	3.2
Total des prêts productifs	29	11	17 092 593	79.0	31	14	20 138 058	81.0
Prêts non productifs	13	-	4 553 474	21.0	12	-	4 740 989	19.0
Total du portefeuille de prêts	42	11	21 646 067	100.0	43	14	24 879 047	100.0

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÊTS

En général, les banques à charte du Canada, et plus particulièrement celles du Nunavut, n'offrent pas de facilités de crédit aux entreprises qui sont en démarrage ou qui n'ont pas encore mené avec succès des opérations.

Cela a récemment changé au Nunavut à la suite de la création de l'Atuqtuarvik Corporation et de la Banque des Premières Nations du Canada, qui est détenue à 17,66 % par l'Atuqtuarvik Corporation. L'Atuqtuarvik Corporation est détenue exclusivement par la Nunavut Tunngavik Incorporated, société signataire de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Voici les facilités de crédit offertes par la Société et les conditions à respecter :

- Prêts à des entreprises commerciales
- Prêts garantis consentis à des entreprises commerciales par des institutions financières
- Fournir des cautionnements à des entreprises établies sur le territoire
- Dédommager les sociétés de cautionnement qui couvrent des entreprises établies sur le territoire

Ces facilités sont plafonnées à 1 000 000 \$ pour une même entreprise ou un groupe d'entreprises apparentées.

Pour ce qui est des prêts, la Société offre des marges de crédit et des prêts à terme.

- Les marges de crédit doivent être renouvelées annuellement.
- L'échéance maximale des prêts à terme est de cinq ans, et la période d'amortissement maximale, de vingt-cinq ans.

Les taux d'intérêt sont établis au coût d'emprunt, plus un coefficient de rajustement en fonction des risques qui peut varier de 0 % à 5 %.

- Le coût d'emprunt est le taux établi par le gouvernement du Nunavut pour le financement du fonds de roulement de la Société.
- Le taux d'intérêt que la Société charge à ses clients équivaut au taux en vigueur le premier jour du trimestre au cours duquel le conseil d'administration approuve la facilité de crédit auquel elle ajoute un facteur d'ajustement basé sur le risque.



CHOU CONSULTING & DEVELOPMENT INC.

CHOU Consulting & Development Inc. (CHOU) a été constituée en 2013 et mène plusieurs types d'activités à Cambridge Bay.

L'entreprise loue des espaces commerciaux et exploite The Ublu Inn, hôtel spécialisé dans les suites de luxe pour les séjours à court ou à long terme.

Ces trois dernières années, CHOU a également conçu, planifié et construit des immeubles résidentiels et commerciaux destinés à la vente. En outre, elle offre des services de consultation et d'approvisionnement.







SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

Page intentionnellement laissée en blanc

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilités de la direction relativement aux états financiers	25
Rapport de l'auditeur indépendant	27
États financiers	
État de la situation financière	29
État des résultats et du déficit accumulé	30
État de la variation de la dette nette	31
État des flux de trésorerie	32
Notes afférentes aux états financiers	33
Annexe A – Annexe des immobilisations corporelles	45
Annexe B – Fonds de formation spécialisée	46
Annexe C – Programme de développement professionnel et institutionnel	47

Page intentionnellement laissée en blanc

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société de crédit commercial du Nunavut (la Société) ci-joints et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de la responsabilité de la direction de la Société et ont été vérifiés et approuvés par le conseil d'administration.

Il incombe à la direction de préparer les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Certains montants indiqués dans les états financiers, comme la provision pour pertes sur créances et les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi, sont fondés sur le jugement et sur les meilleures estimations de la direction.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de rapports financiers, la direction adopte des pratiques et systèmes de contrôle de la gestion et des finances conçus pour donner une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées, que les actifs sont protégés et contrôlés, et que les dossiers sont bien tenus. Ces pratiques et mesures de contrôle visent à assurer la bonne conduite des activités, l'exactitude des documents comptables, la préparation en temps voulu de renseignements financiers fiables et le respect des politiques et des exigences réglementaires de la Société.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitter de ses responsabilités en matière de rapports financiers et de contrôle interne. Les vérificateurs externes ont pleinement et librement accès au conseil d'administration.

Le vérificateur externe indépendant de la société, soit le vérificateur général du Canada, procède à une vérification annuelle indépendante des transactions et des états financiers de la Société, et il émet par la suite une opinion à cet égard.

Peter Ma, CPA, CA
Le directeur général

Le 12 juin 2018

This page is intentionally left blank



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de crédit commercial du Nunavut, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et l'état des résultats et du déficit accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de crédit commercial du Nunavut au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, des livres comptables appropriés ont été tenus par la Société de crédit commercial du Nunavut et les états financiers sont conformes à ces livres. En outre, les opérations de la Société de crédit commercial du Nunavut dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, à la *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut* et ses règlements ainsi qu'aux règlements administratifs de la Société de crédit commercial du Nunavut.

Pour le vérificateur général du Canada,



Michael B. Robichaud, CPA, CA
Directeur principal

Le 12 juin 2018
Ottawa, Canada

**SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL
DU NUNAVUT**

État de la situation financière

au 31 mars

	2018 (\$)	2017 (\$)
Actifs financiers		
Encaisse (note 3)	6 179 051	2 908 070
Comptes débiteurs	45 402	28 458
Montant à recevoir du gouvernement du Nunavut	69 779	62 472
Prêts en cours (note 4 et note 5)	18 180 219	21 675 908
Total des actifs financiers	24 474 451	24 674 908
Passifs		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	395 554	884 387
Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 8)	34 892	36 906
Montant dû au gouvernement du Nunavut (note 9)	25 356 428	25 174 173
Total des passifs	25 786 874	26 095 466
Dette nette	(1 312 423)	(1 420 558)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe A)	29 191	112 354
Charges payées d'avance	26 827	12 272
Total des actifs non financiers	56 018	124 626
Déficit accumulé	(1 256 405)	(1 295 932)

Obligations contractuelles (note 11)

Droits contractuels (note 12)

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvés par le conseil :

La présidente du conseil d'administration



Marg Epp

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT**État des résultats et du déficit accumulé**

pour l'exercice terminé le 31 mars

	Budget 2018 (\$) (Note 14)	Résultats (\$) 2018	Résultats (\$) 2017
Revenus			
Revenus d'intérêt tirés des prêts en cours	1 200 000	1 072 681	1 138 308
Autres revenus d'intérêt (note 3)	30 000	70 800	32 562
Total des revenus	1 230 000	1 143 481	1 170 870
Expenses			
Salaires et avantages sociaux	1 000 000	775,947	828 246
Intérêts sur les avances du gouvernement du Nunavut (note 9)	150 000	356 428	174 173
Provision pour pertes sur créances (note 5)	250 000	231 799	150 376
Honoraires professionnels	130 000	119 196	121 698
Dépenses liées aux installations	100 000	92 036	92 036
Publicité et promotion	60 000	86 129	66 072
Déplacements	100 000	67 905	191 605
Pertes sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	61 904	4 890
Réunions du conseil	50 000	49 264	47 831
Formation et perfectionnement professionnel	50 000	45 964	23 264
Honoraires du conseil	35 000	38 575	21 925
Amortissement	20 000	30 772	17 203
Frais de bureau	75 000	27 815	36 945
Autres dépenses	10 000	1 556	576
Total des dépenses	2 030 000	1 985 290	1 776 840
Déficit pour l'exercice avant les contributions du gouvernement	(800 000)	(841 809)	(605 970)
Contributions du gouvernement du Nunavut			
Financement de base (note 13)	860 000	859 547	872 739
Fonds de formation spécialisée (annexe B)	-	-	(1 709)
Total des contributions du gouvernement du Nunavut	860 000	859 547	871 030
Contributions du gouvernement du Canada			
Programme de développement professionnel et institutionnel (annexe C)	-	21 789	68 208
Total des contributions du gouvernement du Canada	-	21 789	68 208
Excédent pour l'exercice	60 000	39 527	333 268
Déficit accumulé au début de l'exercice	(1 295 932)	(1 295 932)	(1 629 200)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(1 235 932)	(1 256 405)	(1 295 932)

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT**État de la variation de la dette nette**

pour l'exercice terminé le 31 mars

	Budget (\$) 2018 (Note 14)	Résultats (\$) 2018	Résultats (\$) 2017
Excédent pour l'exercice	60 000	39 527	333 268
Immobilisations corporelles (annexe A)			
Acquisitions	-	(9 513)	(107 656)
Amortissement	20 000	30 772	17 203
Pertes sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	61 904	4 890
	20 000	83 163	(85 563)
Augmentation nette des charges payées d'avance	-	(14 555)	(7 020)
Variation de la dette nette	80 000	108 135	240 685
Dette nette au début de l'exercice	(1 420 558)	(1 420 558)	(1 661 243)
Dette nette à la fin de l'exercice	(1 340 558)	(1 312 423)	(1 420 558)

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT**État des flux de trésorerie****pour l'exercice terminé le 31 mars**

	2018 (\$)	2017 (\$)
Encaisse provenant des activités d'exploitation		
Intérêts sur les prêts en cours	1 006 754	1 095 916
Contributions du gouvernement du Nunavut	700 000	700 182
Contributions du gouvernement du Canada	-	72 195
Remboursement de la TPS	27 913	20 758
Fournisseurs	(422 092)	(609 909)
Intérêts payés sur les avances du gouvernement	(174 173)	(132 299)
Intérêts perçus sur le compte courant	63 493	33 472
Paiements au gouvernement du Nunavut	(1 289 392)	(433 301)
Encaisse provenant des activités d'exploitation	(87 497)	747 014
Encaisse utilisée par les activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	(107 656)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement	-	(107 656)
Encaisse provenant des activités d'investissement		
Remboursement des prêts	4 910 213	2 583 037
Paiement des frais	129 207	3 753
Décaissement des prêts	(1 680 942)	(6 415 262)
Encaisse provenant des activités d'investissement	3 358 478	(3 828 472)
Augmentation de l'encaisse	3 270 981	(3 189 114)
Encaisse au début de l'exercice	2 908 070	6 097 184
Encaisse à la fin de l'exercice	6 179 051	2 908 070

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

1. La Société

(a) Autorité

La Société de crédit commercial du Nunavut (la Société) est une société territoriale et la propriété exclusive du gouvernement du Nunavut (le gouvernement). Elle a été créée le 1er avril 1999 en vertu de l'article 29 de la Loi sur le Nunavut. La Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut définit sa structure juridique et opérationnelle. La Société relève du ministère du Développement économique et des Transports (le ministère) et est exploitée conformément à la partie IX de la Loi sur la gestion des finances publiques.

(b) Mandat

Le mandat de la Société est d'agir à titre de société territoriale autonome pour favoriser le développement économique et l'emploi au Nunavut par l'intermédiaire du programme de prêt, et par du soutien, du financement et des investissements destinés aux entreprises établies sur le territoire. Le double rôle de la Société est d'être une bailleuse de fonds pour des occasions d'affaires dans le Nord et une agence de développement pour les entreprises du Nunavut. Elle n'offre pas de subventions et de prêts-subventions, et elle ne peut faire des placements en actions. Ainsi, la Société ne gère qu'un seul programme.

(c) Contributions et avances gouvernementales

La Société dépend des contributions du gouvernement pour ses dépenses administratives directes. La contribution fixe pour l'année est déterminée en fonction de l'entente de contribution conclue avec le ministère.

L'article 47 de la Loi autorise également le gouvernement à prêter à la Société un montant maximal de 50 millions de dollars par l'entremise du Trésor afin qu'elle puisse offrir de l'aide financière aux entreprises commerciales. Le Conseil de gestion financière a fixé la limite des avances de fonds de roulement à 40 millions de dollars. Ces avances doivent être remboursées au gouvernement selon les conditions et modalités établies par le ministre des Finances.

(d) Impôt

Les activités de la Société sont non imposables, conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Voici un résumé des principales conventions comptables.

(a) Encaisse

L'encaisse comprend les soldes bancaires, après déduction des chèques en circulation, et les avances. Les excédents génèrent des revenus d'intérêt basés sur les taux d'intérêt de la banque du gouvernement.

(b) Comptes débiteurs

La valeur des comptes débiteurs est établie selon la méthode de la moindre valeur ou de la valeur nette de réalisation. Les provisions pour moins-value sont enregistrées au besoin en tenant compte de toutes les circonstances connues au moment de la préparation des états financiers, y compris les événements passés.

2. Principales conventions comptables (suite)

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût après déduction de l'amortissement cumulé. L'amortissement est selon la méthode de l'amortissement dégressif selon les taux suivants :

Ordinateurs et équipement de bureau	30%
Mobilier et accessoires de bureau	20%

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à partir du mois après d'acquisition.

(d) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges déclarés dans les états financiers. Compte tenu de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont sujettes à l'incertitude relative à la mesure. Leur modification au cours d'exercices futurs pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers; au moment d'établir les états financiers, cependant, la direction juge raisonnables ces estimations et hypothèses. Les estimations les plus importantes de la direction sont celles qui concernent la provision pour pertes sur créances. Une variation de la qualité du portefeuille de prêts ou des conditions économiques pourrait entraîner une modification importante des estimations de la direction.

(e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés selon les actifs financiers et les passifs financiers. Les instruments financiers de la Société sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ultérieurement évalués au coût ou au coût amorti à l'aide de la méthode de la détermination de l'intérêt effectif.

La liste qui suit présente les instruments financiers de la Société ainsi que leur base d'évaluation au 31 mars 2018..

Actifs financiers	Base d'évaluation
Encaisse	Coût
Comptes débiteurs	Coût
Prêts en cours	Coût amorti
Montant à recevoir du gouvernement du Nunavut	Coût
Frais de crédit remboursables	Coût
Passifs financiers	Base d'évaluation
Comptes créditeurs et charges à payer	Coût
Montant dû au gouvernement du Nunavut	Coût

Tous les actifs financiers sont soumis chaque année à un test de dépréciation. Lorsque les actifs financiers sont dépréciés, la perte de valeur est comptabilisée dans l'état des opérations et dans le déficit accumulé.

(f) Revenus d'intérêt tirés des prêts en cours

Les revenus d'intérêt tirés des prêts en cours sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Tous les remboursements de prêts sont appliqués au solde selon l'ordre de priorité suivant : autres charges, frais d'intérêt, puis principal.

2. Principales conventions comptables (suite)

(g) Prêts en cours

Un prêt est considéré comme douteux lorsque, selon une analyse de l'ensemble des facteurs, il est établi qu'il y a eu détérioration de la qualité de crédit, à un point tel que la direction n'a plus l'assurance raisonnable que le principal et les intérêts seront payés en entier en temps voulu. L'évaluation tient compte de tous les facteurs positifs ou négatifs relatifs au prêt en question ainsi que des facteurs ci-dessous :

1. Le principal ou les intérêts sont en souffrance depuis six mois, à moins que le prêt soit pleinement garanti ou qu'il soit raisonnable de s'attendre à ce que les démarches de recouvrement mènent au remboursement complet du prêt.
2. Le principal ou les intérêts sont en souffrance depuis douze mois, sans égard au fait que le prêt soit garanti ou non.;
3. Le principal ou les intérêts sont en souffrance depuis trois mois et le prêt a fait l'objet d'une restructuration.
4. La garantie de la facilité de crédit est compromise.

Lorsqu'un prêt est considéré comme douteux, la valeur comptable du prêt est ramenée à la valeur réalisable nette estimée, soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus au taux d'intérêt effectif du prêt. Lorsque le montant et les mouvements des flux de trésorerie futurs ne peuvent être raisonnablement estimés, la valeur réalisable nette estimée équivaut à la juste valeur marchande du bien donné en garantie, déduction faite des coûts de réalisation prévus et de tout montant légalement dû aux emprunteurs.

Le montant initial de la provision pour pertes sur créances et les modifications subséquentes sont constatés en tant que charge ou crédit appliqué à la provision particulière.

La Société cesse de percevoir des intérêts à partir du moment où un prêt est considéré comme douteux. Tous les paiements reçus sont appliqués selon l'ordre de priorité suivant : intérêts interrompus, déboursements sur les prêts, paiements en retard des intérêts courus au titre du prêt, puis principal du prêt. Une fois que les intérêts interrompus, les déboursements sur les prêts et les intérêts courus au titre du prêt ont été recouverts, le prêt n'est plus considéré comme douteux. Tous les paiements reçus sur des prêts qui avaient auparavant été radiés sont classés dans la catégorie « autres revenus ».

Les prêts douteux sont de nouveau considérés comme productifs seulement lorsqu'il existe une assurance raisonnable du paiement en temps voulu du principal et des intérêts. Les prêts refinancés sont considérés comme productifs à moins qu'ils possèdent les caractéristiques d'un prêt douteux. Lorsqu'un prêt douteux est refinancé ou à nouveau considéré comme productif selon la méthode de la comptabilité d'exercice, la part des intérêts capitalisés non courus résultant de paiements comptants reçus est immédiatement considérée comme un revenu, et le reste est comptabilisé au cours du terme restant à courir du prêt.

(h) Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances est basée sur l'examen de tous les prêts accordés et représente la meilleure estimation de la direction, fondée sur l'expérience passée, en ce qui a trait aux pertes sur créances probables. Elle comprend deux éléments : la provision générale et les provisions particulières.

La provision générale représente l'estimation de la direction en ce qui a trait aux pertes probables liées aux prêts qui ne peuvent encore être considérés comme douteux. Pour calculer la provision générale, on soustrait au total des prêts en cours le montant des provisions particulières à la fin de l'exercice financier et les remboursements de prêts après la fin de l'exercice, puis on multiplie le résultat par 2 %.

Les provisions particulières sont établies au cas par cas pour comptabiliser les pertes sur créances. Le montant initial de la provision pour pertes sur créances douteuses et les modifications subséquentes dues à la réévaluation des valeurs de réalisation sont enregistrés dans la provision pour pertes sur créances en tant que modification de la provision particulière.

La provision générale relative aux prêts productifs et les provisions particulières relatives aux prêts douteux sont comptabilisées comme une réduction des prêts en cours.

2. Principales conventions comptables (suite)

i) Radiations

Selon les dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques, le conseil de la Société peut approuver la radiation du principal et des intérêts impayés d'un prêt si le montant total restant à rembourser est de 20 000 \$ ou moins; au-delà de ce montant, la radiation doit être approuvée par l'Assemblée législative du Nunavut. Un prêt radié peut encore faire l'objet de mesures de recouvrement.

Généralement, la direction ne recommande la radiation d'un prêt qu'après avoir épuisé toutes les méthodes de recouvrement.

(j) Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de retraite

Tous les employés de la Société sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), un régime de retraite à prestations déterminées instauré par une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la Société sont tenus de verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Aux termes de la loi actuellement en vigueur, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres cotisations relatives à des services antérieurs ou à un déficit du régime. Par conséquent, les cotisations de l'employeur sont passées en charges au cours de l'année pendant laquelle les employés ont rendu des services, et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite.

Avantages autres que les prestations de retraite

Selon leurs conditions d'emploi, les employés peuvent avoir droit à des indemnités de départ et de relogement, qui sont calculées selon leurs années de service. Ces avantages sont versés à la démission, à la retraite ou au décès de l'employé. Les charges à payer et les dépenses relatives à ces autres avantages sont comptabilisées au fil des années de service des employés et sont établies en fonction des hypothèses et meilleures estimations de la direction.

En plus des indemnités de départ et de relogement, les employés de la Société ont droit à des congés de maladie en vertu de leurs conditions d'emploi. Les autres avantages sociaux comprennent un montant pour les employés qui peuvent accumuler des congés de maladie. Cependant, ces congés ne s'acquièrent pas et peuvent seulement être utilisés en cas de maladie. Le montant relatif aux congés de maladie qui devraient être utilisés au cours des prochaines années est déterminé en fonction des hypothèses et meilleures estimations de la direction.

(k) Comptabilisation des revenus

Sauf indication contraire, les revenus sont comptabilisés et présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans la période où surviennent les transactions ou les événements ayant généré les revenus.

(l) Contributions du gouvernement du Nunavut (et autres)

Les transferts du gouvernement sont comptabilisés lorsque les fonds sont autorisés et les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les stipulations du financement donnent lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif. Les contributions du gouvernement sont comptabilisées dans l'état des résultats et du déficit accumulé lorsque les passifs ont fait l'objet d'un règlement. La Société n'a pas de soldes de cotisations reportées.

(m) Opérations entre apparentés

La Société est apparentée aux ministères et sociétés territoriales du gouvernement du Nunavut, leur propriétaire commun. Elle considère les principaux membres de la direction, ce qui comprend tous les membres du conseil d'administration et le directeur général, comme des apparentés.

Le gouvernement fournit certains services et contributions administratifs sans frais à la Société.

Les contributions administratives versées par le gouvernement sont calculées selon leur valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées aux termes d'une entente de contribution, et sont inscrites aux soldes des comptes connexes.

2. Principales conventions comptables (suite)

(m) Opérations entre apparentés (suite)

Les services fournis sans frais par le gouvernement du Nunavut sont calculés selon la valeur comptable, un montant basé sur les coûts et recouvrements répartis, et sont inscrits aux soldes des comptes correspondants en chiffres bruts.

De plus, la Société rembourse le gouvernement pour les paiements effectués au nom de ses employés en lien avec les salaires et les autres rémunérations. Ces transactions sont calculées selon la valeur d'échange et basées sur le montant total des paiements effectués au nom de la Société.

(n) Changements aux normes comptables

La Société a adopté certaines normes comptables nouvelles et modifiées publiées par le CCSP, et qui ont pris effet le 1er avril 2017 :

Les normes suivantes sont entrées en vigueur le 1er avril 2017 :

SP 2200 – Information relative aux apparentés : nouvelle norme comptable établissant les informations à présenter sur les opérations entre apparentés.

SP 3210 – Actifs : nouvelle norme comptable énonçant des règles d'application de la définition d'« actifs » dans la norme SP 1000 – Fondements conceptuels des états financiers.

SP 3320 – Actifs éventuels : nouvelle norme comptable établissant les informations à présenter sur les actifs éventuels.

SP 3380 – Droits contractuels : nouvelle norme comptable établissant les informations à présenter en matière de droits contractuels.

SP 3420 – Opérations interentités : nouvelle norme comptable énonçant des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable de la Société, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

La Société a adopté les conventions comptables ci-dessus de façon prospective. L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société, sauf en ce qui a trait à la nature de l'information divulguée.

De plus, la norme SP 3420 – Opérations de restructuration, nouvelle norme comptable définissant ce qu'est une opération de restructuration et établissant des normes sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs et des passifs transférés dans le cadre d'une telle opération, prendra effet le 1er avril 2018. La Société a évalué cette norme comptable et estime qu'elle n'aura pas d'incidence sur ses états financiers.

(o) Services fournis sans frais par des non-apparentés

Les services d'audit sont fournis sans frais à la Société par le Bureau du vérificateur général du Canada pour l'audit de ses états financiers. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les présents états financiers en ce qui concerne les services offerts.

3. Encaisse

L'encaisse de la Société est centralisée avec les fonds excédentaires du gouvernement, et des revenus d'intérêt sont générés à partir du solde combiné plutôt que dans des comptes séparés. En 2018, la Société a généré un revenu d'intérêt de 70 800 \$ (32 562 \$ en 2017), selon un rendement moyen de 1,41 % (0,69 % en 2017).

Au 31 mars 2018, l'encaisse ne comprend aucune avance (avance de 46 650 \$ en 2017) associée aux prêts non déboursés.

4. Prêts en cours

Au 31 mars 2018, il est prévu que les prêts viendront à échéance comme suit :

Durée à l'échéance	Taux d'intérêt annuel %	2018 (\$)	Taux d'intérêt annuel %	2017 (\$)
1 an	5.48% - 6.74%	8 191 036	5.48% - 6.13%	7 517 156
1 à 2 ans	5.52% - 6.13%	1 744 146	5.54% - 6.40%	5 087 263
2 à 3 ans	6.05%	1 000 650	5.52% - 6.13%	2 731 374
Plus de 3 ans	5.32% - 6.59%	6 156 761	5.32% - 6.05%	4 802 265
Prêts douteux	5.48% - 8.5%	4 553 474	5.48% - 8.5%	4 740 989
Intérêts courus à recevoir au titre des prêts (note 6)		21 646 067		24 879 047
Frais de crédit remboursables		179 205		127 882
		115 757		197 990
		21 941 029		25 204 919
Moins : provision pour pertes sur créances (note 5)		3 760 810		3 529 011
Prêts en cours nets		18 180 219		21 675 908

Le tableau suivant présente le nombre de prêts selon la durée à l'échéance :

Durée à l'échéance	2018		2017	
	Nombre de prêts	Solde des prêts (\$)	Nombre de prêts	Solde des prêts (\$)
Performing Loans				
1 an	20	8 191 036	19	7 517 156
1 à 2 ans	5	1 744 146	9	5 087 263
2 à 3 ans	2	1 000 650	6	2 731 374
Plus de 3 ans	13	6 156 761	11	4 802 265
Total - Prêts productifs	40	17 092 593	45	20 138 058
Total - Prêts douteux	13	4 553 474	12	4 740 989
Total	53	21 646 067	57	24 879 047

Les prêts douteux comprennent : des prêts totalisant 1 768 661 \$ (3 229 150 \$ en 2017) qui arriveront à échéance d'ici un à trois ans; et des prêts totalisant 2 784 813 \$ (1 511 839 \$ en 2017) qui sont arrivés à échéance et sont en souffrance.

4. Prêts en cours (suite)

Le tableau suivant présente la concentration des prêts productifs et douteux par régions :

Région	Taux d'intérêt annuel %	2018 (\$)	Taux d'intérêt annuel %	2017 (\$)
Prêts productifs				
Région du Qikiqtaaluk	5.48% - 6.74%	11 181 066	5.48% - 6.40%	12 660 885
Région du Kivalliq	5.32% - 5.48%	1 895 208	5.32% - 5.54%	2 936 570
Région du Kitikmeot	5.53% - 6.22%	4 016 319	5.53% - 6.21%	4 600 603
Total - Performing Loans		17 092 593		20 138 058
Prêts douteux				
Région du Qikiqtaaluk	5.48% - 6.56%	3 487 600	5.48% - 6.56%	2 935 086
Région du Kivalliq	6.09% - 8.5%	1 065 874	6.09% - 8.5%	1 805 903
Région du Kitikmeot	-	-	-	-
Total - Prêts douteux		4 553 474		4 740 989
Total		21 646 067		24 879 047
All Loans				
Région du Qikiqtaaluk	5.48% - 6.74%	14 668 666	5.48% - 6.56%	15 535 971
Région du Kivalliq	5.32% - 8.5%	2 961 082	5.32% - 8.5%	4 742 473
Région du Kitikmeot	5.53% - 6.22%	4 016 319	5.53% - 6.21%	4 600 603
Total		21 646 067		24 879 047

5. Provision pour pertes sur créances

	2018 (\$)	2017 (\$)
Provisions particulières relatives aux prêts douteux		
Solde au début de l'exercice	3 157 497	3 014 158
Variation des provisions au cours de l'exercice	259 521	143 339
Solde à la fin de l'exercice	3 417 018	3 157 497
Provision générale relative aux prêts douteux		
Solde au début de l'exercice	371 514	364 477
Variation des provisions au cours de l'exercice	(27 722)	7 037
Solde à la fin de l'exercice	343 792	371 514
Solde total des provisions à la fin de l'exercice	3 760 810	3 529 011

6. Intérêts courus à recevoir au titre des prêts

	2018 (\$)	2017 (\$)
Prêts productifs	91 508	29 210
Prêts douteux	87 697	98 672
	179 205	127 882

7. Comptes créditeurs et charges à payer

	2018 (\$)	2017 (\$)
Comptes créditeurs et charges à payer – apparentés		
Montants à payer au ministère (note 13)	224 475	749 528
	224 475	749 528
Dettes fournisseurs et charges à payer – tiers		
Dettes fournisseurs	55 104	26 195
Congés annuels, heures compensatoires, congés facultatifs	115 975	108 664
	171 079	134 859
Total des comptes créditeurs et des charges à payer	395 554	884 387

Tous les montants indiqués ci-dessus ne portent pas intérêt et sont assujettis à des modalités de paiement normales. Les montants à payer au ministère sont principalement des dépenses en salaires effectuées au nom de la Société.

8. Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi**Prestations de retraite**

Tous les employés de la Société sont couverts par le régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations obligatoires de l'employeur en se fondant sur un multiple des cotisations obligatoires des employés. Le taux de cotisation en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,01 (1,01 en 2017) pour les participants inscrits avant le 1er janvier 2013 et de 1,0 (1,0 en 2017) pour les participants inscrits le 1er janvier 2013 ou après. Les cotisations de la Société s'élevaient à 56 093 \$ (66 251 \$ en 2017) et sont comptabilisées à titre de charges pour l'exercice courant. Ce montant est inclus dans les salaires et les avantages sociaux. Les cotisations des employés au régime s'élevaient à 54 435 \$ (59 016 \$ en 2017).

Le gouvernement du Canada a l'obligation légale de verser les prestations relatives au régime. Les prestations s'accumulent habituellement sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et sont indexées à l'inflation.

Avantages autres que les prestations de retraite

Outre les prestations de retraite, la Société offre des indemnités de départ et de relogement aux employés. Les ententes relatives à ces indemnités ne sont pas préalablement capitalisées et aucun actif n'est mis en réserve pour assurer leur financement, ce qui entraîne des montants en souffrance pour les ententes qui correspondent aux obligations au titre des indemnités constituées.

Les indemnités de départ versées aux employés de la Société sont fondées sur le nombre d'années de service et la rémunération finale. La Société offre également une aide au relogement aux employés conformément aux conventions collectives.

Comme on ne s'attend pas à ce que les congés de maladie accumulés soient épuisés dans les années à venir, aucun passif n'a été déclaré dans cette catégorie.

	2018 (\$)	2017 (\$)
Indemnités de départ	22 551	24 565
Indemnités de relogement	12 341	12 341
	34 892	36 906

9. Montant dû au gouvernement du Nunavut

	2018 (\$)	2017 (\$)
Solde au début de l'exercice	25 174 173	25 132 299
Intérêts sur les avances pour l'exercice	356 428	174 173
Montant remboursé	(174 173)	(132 299)
Solde à la fin de l'exercice	25 356 428	25 174 173

Les intérêts mensuels sur les avances sont calculés en fonction du taux de rendement moyen à la fin du mois des obligations de référence sur trois ans sélectionnées du gouvernement du Canada, composé annuellement. En 2018, le taux a varié entre 0,75 % et 1,96 % (entre 0,51 % et 0,92 % en 2017).

Il n'y a pas de délai fixe de remboursement pour les avances, car elles sont payables sur demande.

10. Gestion du risque financier**Risque de crédit**

La Société s'expose aux risques ci-dessous du fait de détenir des instruments financiers.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à ses obligations et cause ainsi une perte financière à l'autre partie.

L'octroi de crédit et la gestion des prêts sont basés sur les politiques de crédit établies. L'exposition maximale au risque de crédit lié aux emprunteurs correspond à la valeur comptable de ces prêts. La Société gère l'exposition au risque de crédit par les moyens suivants :

1. Politiques et directives de crédit transmises aux agents de crédit dont les activités et les responsabilités englobent l'octroi de crédits et le suivi des résultats des clients
2. Diversification géographique du portefeuille et protection des actifs des clients
3. Limitation à un million de dollars de la concentration des prêts et des investissements avec une même entreprise ou un même groupe d'entreprises apparentées

Les biens principaux affectés en garantie et les autres rehaussements de crédit pour les prêts comprennent : i) les hypothèques accessoires sur les biens immobiliers; ii) diverses protections des actifs; et iii) les cautionnements d'entreprise et les suretés personnelles.

Au 31 mars 2018, 3 516 658 \$ (3 704 173 \$ en 2017) étaient garantis par des actifs que la Société avait la possibilité de vendre afin d'honorer les engagements des emprunteurs.

Les politiques et les pratiques de gestion du risque de crédit de la Société n'ont pas subi de changements importants par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous illustre le risque de crédit maximal de la Société au 31 mars 2018 si toutes les parties contractantes manquent à leurs obligations :

	2018 (\$)	2017 (\$)
Encaisse	6 179 051	2 908 070
Comptes débiteurs	45 402	28 458
Prêts en cours, déduction faite des provisions	17 885 257	21 350 036
Intérêts courus à recevoir	179 205	127 882
Frais de crédit remboursables	115 757	197 990
	24 404 672	24 612 436

Les engagements concernant de futurs déboursements sur les prêts représentent les montants inutilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts ou de marge de crédit. Le risque de crédit potentiel maximal auquel s'expose la Société équivaut au total des engagements inutilisés, soit 1 491 946 \$ (note 11).

La Société considère qu'un prêt est en souffrance lorsque le client omet d'effectuer un paiement conformément aux modalités de paiement. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas classés comme douteux parce qu'ils ne correspondent pas aux critères relatifs aux prêts douteux.

Prêts en souffrance non douteux	2018 (\$)	2017 (\$)
De 31 à 60 jours	-	-
De 61 à 90 jours	-	-
Plus de 90 jours	-	552 514
	-	552 514

À la fin de 2018, il n'y avait aucune concentration importante connue du risque de crédit par type de client ou par secteur géographique.

10. Gestion du risque financier (suite)**Risque de taux d'intérêt**

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt parce que les variations des taux d'intérêt du marché entraîneront des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs provenant des avances du gouvernement.

Les emprunts de la Société auprès du gouvernement sont basés sur un taux d'intérêt variable du marché, mais la Société prête aux emprunteurs selon des taux fixes. La marge ou l'écart du taux d'intérêt de la Société augmente lorsque les taux d'intérêt chutent, et diminue lorsque les taux augmentent.

La direction de la Société surveille l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, mais elle n'a pas recours à des politiques de gestion de ces taux pour contrer leurs fluctuations.

Si l'on tient compte des avances du gouvernement à la Société au 31 mars 2018 et du solde mensuel de l'encaisse, une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt annuels ferait baisser l'excédent de 245 826 \$ (diminution de 248 055 \$ en 2017). Une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt annuels ferait augmenter l'excédent de 237 736 \$ (augmentation de 174 173 \$ en 2017).

La Société n'est pas exposée à d'autres risques de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers. L'objectif de la Société en ce qui a trait à la gestion des risques de liquidités est de limiter les opérations et les dépenses en fonction de la contribution fixe pour l'exercice, conformément à l'entente de contribution avec le ministère.

Les échéances des comptes créditeurs et des charges à payer à la fin de l'exercice sont de 1 à 31 jours. Les avances du gouvernement sont payables sur demande sans délai fixe de remboursement. Les remboursements des avances sont effectués lorsque la Société dispose de suffisamment d'encaisse non affectée à des fins de prêt.

11. Obligations contractuelles

En vertu des contrats de prêts conclus avant la fin de l'exercice, la Société s'est engagée à effectuer (après le 31 mars 2018) des déboursements sur des marges de crédit totalisant 1 191 946 \$ et une lettre de crédit de soutien de 300 000 \$, payables sur demande sans délai fixe de remboursement.

12. Droits contractuels

La Société conclut des ententes visant à fournir des prêts à des entreprises commerciales dans le but de favoriser le développement économique et la création d'emplois au Nunavut. Ces ententes généreront des revenus d'intérêt et des actifs dans l'avenir. Le tableau suivant résume les droits contractuels de la Société :

2019	864 177
2020	446 596
2021	366 817
2022	271 615
2023	120 603

13. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée aux ministères, organes officiels et sociétés territoriales du gouvernement, leur propriétaire commun. Elle traite avec ces entités dans le cours normal de ses activités selon des conditions semblables à celles qui s'appliquent aux opérations avec des parties non apparentées.

13. Opérations entre apparentés (suite)**Contributions du gouvernement**

En vertu de l'accord de contribution entre le ministère et la Société, cette dernière reçoit un financement de base sous la forme d'une contribution fixe pour ses charges administratives directes. La Société comptabilise le coût estimatif des services fournis sans frais par le gouvernement dans ses états financiers. Ces services sont le soutien en matière de comptabilité et d'administration, les services régionaux ou relatifs au personnel, la location de locaux, les services publics, les assurances et les systèmes téléphoniques et informatiques.

Le tableau suivant résume le total des contributions du gouvernement pour l'exercice en cours :

	2018 (\$)	2017 (\$)
Contribution financière aux charges administratives	700 000	700 000
Services fournis sans frais		
Dépenses liées aux installations	92 036	92 036
Soutien relatif aux technologies de l'information	4 000	3 963
Assurances et gestion des risques	5 349	3 686
Administration des salaires et des avantages sociaux	58 162	73 054
Total des contributions du gouvernement	859 547	872 739

Remboursement des salaires et des autres rémunérations

Le ministère gère et verse les salaires et les autres rémunérations au nom de la Société. Ensuite, cette dernière rembourse le gouvernement et comptabilise la somme remboursée comme dépense dans l'état des résultats de fonctionnement et du déficit accumulé.

Pendant l'année, les sommes versées par le gouvernement au nom de la Société pour couvrir les salaires et les autres paiements ont totalisé 764 071 \$. Au 31 mars 2018, il reste un solde courant de 224 475 \$ accumulé au poste des comptes créditeurs et des charges à payer.

14. Chiffres du budget

Les chiffres du budget sont présentés à titre de comparaison et sont tirés du budget principal des dépenses approuvé par l'Assemblée législative du Nunavut et le conseil d'administration.

Annexe des immobilisations corporelles

pour l'exercice terminé le 31 mars

	Ordinateurs et équipement de bureau (\$)	Mobilier et accessoires de bureau (\$)	2018 (\$)	2017 (\$)
Couts des immobilisations corporelles				
Solde d'ouverture	134 785	44 413	179 198	173 231
Acquisitions	9 513	-	9 513	107 656
Aliénations	(113 577)	(25 146)	(138 723)	(101 689)
Solde de clôture	30 721	19 267	49 988	179 198
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture	(32 585)	(34 259)	(66 844)	(146 440)
Aliénations	52 382	24 437	76 819	96 799
Amortissement	(29 005)	(1 767)	(30 772)	(17 203)
Solde de clôture	(9 208)	(11 589)	(20 797)	(66 844)
Valeur comptable nette	21 513	7 678	29 191	112 354
Taux d'amortissement	30%	20%		

Annexe – Fonds de formation spécialisée

pour l'exercice terminé le 31 mars

	Budget (\$) 2018	Résultats (\$) 2018	Résultats (\$) 2017
Revenus			
Fonds de formation spécialisée	-	-	(1 709)
Total des revenus	-	-	(1 709)
Dépenses			
Déplacements des formateurs	-	-	-
Hébergement des formateurs	-	-	-
Indemnités journalières des formateurs	-	-	-
Élaboration des cours et matériel didactique	-	-	-
Total des dépenses	-	-	-
Total	-	-	(1 709)

Annexe – Programme de développement professionnel et institutionnel

pour l'exercice terminé le 31 mars

	Budget (\$) 2018	Résultats (\$) 2018	Résultats (\$) 2017
Revenus			
Programme de développement professionnel et institutionnel	-	21 789	68 208
Total des revenus	-	21 789	68 208
Dépenses			
Déplacements	-	20 289	64 633
Lieux de réunion	-	1 500	3 575
Total des dépenses	-	21 789	68 208
Total	-	-	-

Page intentionnellement laissée en blanc



NUNAVUT BUSINESS
ᓄᓇᑭᓪ ᓇᓴᓪᓂᓐᓂᓐᓂᓪᓂᓪ



CREDIT CORPORATION
ᑭᓇᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ ᓄᓇᓂᓐᓂᓐ

"Lender of Northern Opportunity"



NUNAVUT BUSINESS
ᓄᓐᓂᓯ ᓇᓴᓯᓂᓐᓴᓐᓂᓄᓂ



CREDIT CORPORATION
ᓱᓇᓂᓴᓐᓂᓄᓂ ᓂᓴᓂᓴᓐ

"Lender of Northern Opportunity"

2017
2018